

Communiqué de presse

17 mai 2021 - N°13

Le conseil d'administration de SCOR choisit Laurent Rousseau pour succéder à Denis Kessler au poste de directeur général à l'issue de l'assemblée générale du 30 juin 2021

Le conseil d'administration, réuni ce jour, a pris acte avec regret de la décision de Denis Kessler d'être déchargé, pour des raisons personnelles, de ses fonctions de directeur général de SCOR au terme de son mandat actuel, qui arrivera à échéance à l'assemblée générale du 30 juin 2021. Dans ces conditions, le conseil d'administration a décidé de dissocier les fonctions de président du conseil et de directeur général dès l'issue de cette assemblée générale, soit avec un an d'avance sur le calendrier initialement fixé. Le conseil a souhaité à l'unanimité que Denis Kessler accepte de demeurer président du conseil d'administration.

Benoît Ribadeau-Dumas avait été nommé directeur général adjoint à compter du 1^{er} janvier 2021, en vue de sa nomination en tant que directeur général à l'issue de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2022. Reconnaisant et saluant la qualité de l'engagement de Benoît Ribadeau-Dumas et son intégration réussie pendant ses premiers mois au sein de SCOR, le conseil d'administration a cependant constaté que les conditions n'étaient pas réunies pour que Benoît Ribadeau-Dumas, qui n'avait pas exercé préalablement de responsabilités dans le secteur de l'assurance ou de la réassurance avant de rejoindre le Groupe, prenne les fonctions de directeur général de SCOR dès juin 2021.

Dès lors, le conseil d'administration, suivant la recommandation du comité des rémunérations et des nominations, a choisi à l'unanimité Laurent Rousseau, directeur général adjoint de SCOR Global P&C, président de SCOR Europe et membre du comité exécutif du Groupe, pour être nommé directeur général de SCOR à l'issue de l'assemblée générale du 30 juin 2021. Le conseil d'administration considère que Laurent Rousseau, qui occupe des responsabilités de premier plan au sein du Groupe depuis onze ans et qui bénéficie de vingt ans d'expérience dans le secteur de l'assurance et de la réassurance à Londres et à Paris, dispose de toutes les compétences et qualités requises pour devenir directeur général de SCOR. Laurent Rousseau était l'un des trois candidats sélectionnés par le comité des rémunérations et des nominations en vue de la préparation de la succession du président directeur général, dans le cadre des travaux menés en 2019 et 2020. En complément de cette nomination, le conseil d'administration proposera à l'assemblée générale annuelle de 2021 de nommer Laurent Rousseau administrateur du Groupe.

La nomination par le conseil d'administration de Denis Kessler comme président non exécutif à l'issue de l'assemblée générale du 30 juin 2021 contribuera à assurer la continuité de la stratégie du Groupe et à perpétuer ses valeurs.

Communiqué de presse

17 mai 2021 - N°13

Denis Kessler, président directeur général de SCOR, déclare : « Depuis dix-neuf ans, je consacre ma vie à la réassurance en général et à SCOR en particulier. C'est un secteur à la fois fascinant et exigeant, extrêmement sophistiqué, au fondement scientifique. SCOR est devenu une entreprise globale de premier rang, rentable, affichant un niveau élevé de solvabilité, en croissance continue. Je tiens à remercier vivement les clients, les actionnaires et l'ensemble des collaborateurs du Groupe pour leur soutien et leur confiance durant toutes ces années. La succession annoncée en décembre 2020 par le Conseil sur recommandation du Comité des nominations ne peut pas se faire telle que prévue. Je remercie Benoit Ribadeau Dumas pour les efforts qu'il a manifestés pour s'intégrer dans l'entreprise et dans le secteur. J'ai toute confiance en Laurent Rousseau, un professionnel chevronné et reconnu de l'assurance et de la réassurance avec lequel je travaille depuis plus de onze ans, pour assurer le succès de SCOR et garantir durablement son développement placé sous le double sceau de la rentabilité et de la solvabilité. Laurent saura à la fois respecter les principes et les valeurs qui font l'ADN de l'entreprise et lui impulser une nouvelle dynamique dans l'environnement issu de la crise sanitaire et économique que nous traversons. Tous les membres du comité exécutif, de très grands professionnels de la réassurance, très expérimentés, ainsi que les 3000 collaborateurs du Groupe de par le monde sont unis pour l'aider à porter SCOR encore plus haut. Laurent pourra compter sur mon plein soutien en tant que président du conseil d'administration. »

Augustin de Romanet, administrateur référent de SCOR, déclare : « Au nom du comité des rémunérations et des nominations, je tiens à remercier très chaleureusement Denis Kessler pour avoir mené avec succès le développement de SCOR depuis 2002. Durant les dix-neuf dernières années, Denis a marqué le Groupe de son empreinte, en le redressant de manière exceptionnelle puis en le hissant au rang de 4^{ème} réassureur mondial bénéficiant d'une notation AA-. Il y a façonné une culture conjuguant expertise et intégrité que les équipes qu'il a constituées perpétueront. Je salue par ailleurs l'intégration remarquable de Benoit Ribadeau-Dumas au sein de SCOR, regrettant que les conditions ne soient pas réunies pour sa nomination comme directeur général au 1er juillet 2021. Je suis enfin convaincu que Laurent Rousseau dispose de toutes les qualités pour succéder à Denis au poste de directeur général de SCOR. »

Laurent Rousseau, directeur général adjoint de SCOR Global P&C, président de SCOR Europe et membre du comité exécutif du Groupe, déclare : « Je suis honoré de la confiance que le conseil d'administration de SCOR me témoigne en me choisissant comme prochain directeur général du Groupe. Avec l'ensemble du comité exécutif, nous sommes déterminés à poursuivre activement le développement de l'entreprise dont nous aurons désormais la responsabilité opérationnelle. J'ai la conviction que SCOR dispose de tous les atouts pour répondre aux demandes de nos clients et satisfaire nos actionnaires dans un monde de plus en plus risqué : un réservoir de talents extrêmement profond, une maîtrise des technologies les plus en pointe, une agilité prouvée pour s'adapter sans cesse, un risk management sophistiqué, une exemplarité en matière d'ESG. Depuis 2002, le Groupe est porté par une ambition : figurer au tout premier rang des réassureurs mondiaux. Elle est intacte. Nous relèverons ces défis avec dynamisme et enthousiasme, rassemblant les équipes au service de toutes les parties prenantes. »

Communiqué de presse

17 mai 2021 - N°13

Biographie

Laurent Rousseau, 42 ans, de nationalité française, est diplômé d'HEC (Ecole des Hautes Etudes Commerciales). Il débute sa carrière en 2001 comme analyste financier spécialisé sur le secteur assurance et réassurance à Credit Suisse First Boston à Londres. En 2005, il rejoint J.P. Morgan au sein de l'équipe assurance, en charge des opérations de fusions-acquisitions, levées de capitaux et restructurations pour des assureurs et réassureurs européens. Il rejoint SCOR en 2010 en tant que conseiller du président puis devient directeur de la stratégie de SCOR Global P&C en 2012. En 2015, Laurent devient responsable de la souscription (Chief Underwriting Officer) de SCOR Global P&C pour les régions Europe, Moyen-Orient et Afrique. Il est promu directeur général adjoint de SCOR Global P&C et rejoint le comité exécutif de SCOR en avril 2018. Laurent est marié et père de quatre enfants.

Communiqué de presse

17 mai 2021 - N°13

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 30 JUIN 2021

L'Assemblée générale mixte se tiendra le :

**Mercredi 30 juin 2021
à 10h, heure de Paris
à huis clos**

Modalités particulières dans le contexte de la tenue de l'Assemblée générale à huis clos

Dans le contexte actuel lié à la pandémie de Covid-19, et afin de protéger l'ensemble des actionnaires, le conseil d'administration de SCOR SE, réuni le 17 mai 2021, a pris la décision de tenir l'Assemblée générale mixte du 30 juin 2021 à huis clos, c'est-à-dire sans que les actionnaires, leurs mandataires et les autres personnes ayant le droit d'y assister ne soient présents (ni physiquement, ni par conférence téléphonique ou audiovisuelle).

Cette décision intervient conformément aux dispositions de l'article 4 de l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020 modifié par l'ordonnance n°2020-1497 du 2 décembre 2020 prorogée par le décret n°2021-255 du 9 mars 2021.

Les mesures sanitaires liées à la pandémie du Covid-19 ont été prolongées au titre du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020, tel que modifié par le décret n°2021-541 du 1^{er} mai 2021 interdisant à certains types d' « établissements recevant du public » (définis par l'article R. 123-12 du code de la construction et de l'habitation), dont l'auditorium du siège social de SCOR SE fait partie, d'accueillir du public.

Ainsi aucune carte d'admission ne sera délivrée.

Par ailleurs, compte tenu de l'impossibilité technique de vérifier, à distance, l'identité et la qualité de l'ensemble des actionnaires, le vote en direct à cette Assemblée générale par voie de conférence téléphonique ou audiovisuelle ne sera pas mis en place.

Les actionnaires pourront voter à distance via Votaccess ou en utilisant le formulaire de procuration et de vote par correspondance dans les délais légaux, préalablement à l'Assemblée générale.

Les actionnaires pourront adresser leurs votes par correspondance et leurs pouvoirs par message électronique à la Société ou son mandataire, préalablement à l'Assemblée générale.

L'Assemblée générale sera retransmise en direct sur le site internet de la Société à l'adresse www.scor.com et sera également disponible en différé dans le délai prévu par la réglementation.

Questions écrites des actionnaires

A compter de la mise à disposition des actionnaires des documents préparatoires, et conformément aux dispositions de l'article R. 225-84 du Code de commerce, tout actionnaire a la faculté d'adresser au conseil d'administration les questions écrites de son choix, auxquelles il sera répondu en Assemblée. Ces questions écrites devront être adressées de préférence par message électronique (investorrelations@scor.com) au président du conseil d'administration, ou par lettre recommandée avec

Communiqué de presse

17 mai 2021 - N°13

demande d'avis de réception au siège de la Société (5, Avenue Kléber, 75795 Paris Cedex 16) au plus tard avant la fin du deuxième (2^{ème}) jour ouvré précédant la date de l'Assemblée (soit le 28 juin 2021). Ces questions devront être accompagnées d'une attestation d'inscription, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par BNP Paribas Securities Services, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité.

Les questions et leurs réponses seront mises en ligne sur le site internet de la Société (<https://www.scor.com/fr/assemblees-generales>) dans le délai prévu par la réglementation.

Par ailleurs, un dispositif inédit sera mis en place afin de maintenir un dialogue continu et ouvert dans le cadre de cette Assemblée générale à huis clos. La Société offrira la possibilité à ses actionnaires de soumettre directement par écrit leurs questions sur la plateforme de diffusion en direct de l'Assemblée générale disponible sur son site internet. La Société fera son possible pour répondre au maximum de questions au cours de l'Assemblée générale, dans la limite du temps accordé à la séance des questions-réponses. Les questions pourront faire l'objet d'une sélection compte tenu du temps imparti. Par ailleurs, en cas de questions relatives à un même thème, il pourra être procédé à un regroupement de ces questions.

La plateforme sera ouverte à compter de l'ouverture de l'Assemblée générale le 30 juin à 10h, heure de Paris, et jusqu'à la session des questions-réponses pendant l'Assemblée générale. Les questions qui n'auront pas pu être abordées en séance feront l'objet d'une réponse par thème, publiée dans les meilleurs délais après l'Assemblée générale sur le site Internet de la Société.

Modalités de mise à disposition des documents préparatoires

L'avis de réunion sera publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 21 mai 2021. Il contiendra l'ordre du jour et le projet du texte des résolutions qui seront soumises au vote des actionnaires à l'occasion de cette Assemblée générale, ainsi que les conditions et modalités de vote à distance.

Comme indiqué dans le communiqué de presse du 24 février 2021¹, la Société soumettra à l'Assemblée générale la proposition de distribuer le dividende d'un montant de EUR 1,80 par action. Le dividende serait détaché le vendredi 2 juillet 2021 et mis en paiement le mardi 6 juillet 2021.

Le rapport du conseil d'administration sur les projets de résolutions sera disponible **à compter du 21 mai 2021** sur le site internet de la Société. Les autres documents prévus à l'article R. 22-10-23 du Code de commerce seront disponibles sur le site internet de la Société à l'adresse www.scor.com sous la rubrique « Investisseurs / Assemblées Générales / Documents à télécharger » **à compter du 26 mai 2021** et au plus tard le vingt et unième jour précédant l'Assemblée, ou sur simple demande auprès du service Relations Investisseurs (investorrelations@scor.com).

Les documents prévus par l'article R. 225-83 du Code de commerce seront par ailleurs tenus à la disposition des actionnaires à compter de la convocation de l'Assemblée générale, conformément aux dispositions réglementaires applicables :

- tout actionnaire nominatif peut, jusqu'au cinquième (5^{ème}) jour inclusivement avant l'Assemblée, demander à la Société de lui envoyer ces documents. Pour les titulaires d'actions au porteur, l'exercice de ce droit est subordonné à la fourniture d'une attestation de participation dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité ;

¹ Voir le communiqué de presse des résultats de l'exercice 2020 publié le 24 février 2021

Communiqué de presse

17 mai 2021 - N°13

- tout actionnaire peut prendre connaissance de ces documents au siège de la Société pendant un délai de quinze (15) jours précédant la date de l'Assemblée générale et/ou adresser une demande par message électronique à l'adresse suivante : investorrelations@scor.com. Il leur sera répondu par message électronique, sous réserve qu'il soit indiqué dans la demande l'adresse électronique à laquelle la réponse peut être faite.

Scrutateurs

Les scrutateurs de l'Assemblée générale seront désignés conformément à la réglementation applicable. Dans ce cadre, ces fonctions seront proposées à deux actionnaires parmi les dix actionnaires disposant du plus grand nombre de droits de vote dont la Société a connaissance à la date de convocation de l'Assemblée générale. L'identité et la qualité des personnes désignées seront publiées conformément à la réglementation.

Les informations relatives à cette Assemblée générale peuvent être consultées sur le site internet de SCOR à l'adresse suivante : <https://www.scor.com/fr/assemblees-generales>

Contacts

Communications

Jérôme Guilbert
+33 (0)1 58 44 79 19
jguilbert@scor.com

Investor Relations

Olivier Armengaud
+33 (0)1 58 44 86 12
oarmengaud@scor.com

www.scor.com

LinkedIn: [SCOR](#) | Twitter: [@SCOR_SE](#)

Cette publication est une information *ad hoc*, conforme à l'article 17 de la réglementation (EU) n°596/2014 du 16 avril 2014.

SCOR, un réassureur mondial de premier plan

Quatrième réassureur mondial, SCOR offre à ses clients une gamme innovante et diversifiée de solutions et de services pour le contrôle et la gestion des risques. Fidèle à sa devise « l'Art et la Science du Risque », le Groupe met son expertise reconnue au sein du secteur et ses solutions financières de pointe au service du bien-être et de la résilience des populations.

SCOR offre à ses clients un niveau de sécurité très élevé, comme en atteste sa notation financière de niveau AA-attribuée par S&P, Moody's, Fitch et AM Best. Le Groupe a enregistré plus de 16 milliards d'euros de primes en 2020. Représenté à travers 36 bureaux dans le monde, il est au service de ses clients dans plus de 160 pays.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur : www.scor.com